

Conseil Départemental de la Sarthe

Séance plénière du 6 juillet 2020 – Budget Supplémentaire 2020

Débat de politique générale

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Monsieur le Président, mes chers collègues, je commencerai mon propos en saluant l'arrivée parmi nous de notre collègue Patrice Vernhettes, maire de Saint-Mars-la-Brière qui remplace M. Chaudun, parti sous d'autres cieux. Sa première séance est particulière, puisqu'elle se déroule en période de déconfinement de la pandémie de Covid-19.

Au nom de l'ensemble du groupe, je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de votre décision de tenir cette séance du budget supplémentaire 2020 en présentiel et non en visioconférence. Je remercie également les services du Département pour le travail d'aménagement de la salle des séances.

La crise de la Covid-19 a mis en lumière les lourdeurs de l'État central quand les élus locaux ont fait la démonstration de leur réactivité, de leur adaptabilité et de leur inventivité. Les difficultés demeurent, la complexification des notes de gouvernance locale, les nouveaux rapports au territoire induit par une société du déplacement perpétuel.

Au vu des contraintes financières, des normes, des responsabilités des élus locaux ou encore des exigences toujours plus fortes des citoyens, il est plus que jamais nécessaire de changer notre manière d'appréhender la décentralisation. Nous sommes à la fin d'un cycle et des solutions inédites doivent voir le jour. Le principe est simple : ce qui relève de la proximité et du quotidien doit revenir aux collectivités territoriales qui assument le service public auprès des citoyens. Il convient d'ajuster les compétences des collectivités en réaffirmant le rôle social des Départements. La façon dont les collectivités travaillent ensemble doit également être repensée.

Cette nouvelle articulation doit passer par l'élaboration de pactes interterritoriaux à l'échelle départementale ou interdépartementale. Ils sont la condition de l'affirmation d'une nouvelle justice spatiale devant allier les ruralités françaises aux zones urbaines en difficulté. Ainsi, l'articulation de la compétence économique entre le Département et la Région pourrait être aménagée au cas par cas. Le Département est pertinent pour l'action locale des territoires. Redonner vie aux territoires ruraux suppose de renforcer le Département et de le déconcentrer.

Les deux crises majeures, celles des Gilets jaunes et de la Covid-19, ont mis en avant la demande de retour à la proximité. Cette période mouvementée rappelle le rôle incontournable des élus locaux comme garants du lien social. Nous le savons tous ici, l'État ne remplit pas correctement son rôle et se défait en permanence financièrement sur les collectivités locales. Le jacobinisme parisien, cette verticalisation des décisions va à l'encontre de la proximité nécessaire au bon fonctionnement de nos territoires. L'organisation territoriale est le cœur de cible de la réduction de la dépense publique. Or, il faut desserrer les taux financiers qui contraignent les collectivités territoriales.

L'action des élus de terrain pendant la crise sanitaire a été unanimement saluée. Ils ont réagi avec efficacité et agilité alors que les directives de l'État se faisaient attendre – quand elles ne s'exprimaient pas par des injonctions contradictoires.

Lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons demandé l'abandon du pacte léonin de Cahors, véritable carcan budgétaire.

L'instauration d'une loi de financement des collectivités territoriales, adossée aux lois de finances, qui mettrait fin aux incertitudes des collectivités serait gage de transparence. Nous renouvelons cette demande aujourd'hui.

La suppression de la taxe d'habitation accentue la dépendance financière des collectivités aux décisions de l'État. Nous demandons la suppression de la réforme fiscale et l'instauration d'un ratio d'autonomie fiscale. L'État doit intégralement compenser les transferts de charges ainsi que l'impact financier des normes imposées aux collectivités locales.

Il serait judicieux de déterritorialiser la fiscalité économique et d'instaurer un système de prélèvement-redistribution à l'échelle d'une zone d'emploi pour favoriser la coopération en lien et place de la concurrence entre territoires. Les appels à projets devraient encadrer, voire supprimer.

Enfin, le futur cadre financier devra prendre en compte l'impératif de la transition. L'État ne pourra se passer de la connaissance du terrain des collectivités territoriales. C'est à l'échelle des territoires que se jouent les enjeux de la mobilité et de la rénovation énergétique.

Tous les défis d'avenir de notre Département – transition énergétique et écologique, nouveaux modèles agricoles, réindustrialisation, plus grande association des citoyens – supposent un puissant mouvement de décentralisation. C'est en ce sens que nous avons demandé la création d'un budget participatif départemental voilà quelques mois.

Notre Département a logiquement augmenté les montants des frais d'entretien pour les assistants familiaux. La prime de cent euros a été versée en juin – cent euros, quel que soit le nombre d'enfants. Nous souhaitons que cette prime soit indexée au prorata du nombre d'enfants pris en charge par les assistants familiaux. Certains Départements annoncent le versement de primes non en compensation, mais en reconnaissance du travail effectué pendant le confinement et la période de déconfinement.

Les assistants familiaux ont assuré leurs missions, parfois même au-delà, car ils ont été infirmiers, psychologues, médiateurs avec les parents, les interventions auprès des enfants ayant été reportées. Les assistants familiaux ont suppléé la fermeture des IME et pris en charge 24 heures sur 24 et sept jours sur sept les enfants handicapés confinés.

Cette demande de reconnaissance est tout à fait justifiée. Notre Département peut-il aller en ce sens ?

Nous demandons que la question de la prime pour les personnels des EHPAD et les aides à domicile soit étudiée. Certes, une fois de plus, l'État se défait sur les collectivités territoriales ; ce n'est pas une raison pour que les agents qui font face à la pandémie due à la Covid-19 en fassent les frais.

En matière d'insertion, nous demandons la levée de la période des 24 mois non reconductible compte tenu du contexte social difficile que nous vivons actuellement.

Il y a nécessité d'assouplir certaines règles à titre exceptionnel. Nous pensons nécessaire serait de créer des chantiers pour répondre aux demandes que nous observons à la suite de la période Covid 19.

Nous sommes très inquiets de la possible disparition de petites structures ou d'associations d'insertion.

Le Plan de relance reprend les demandes réitérées de notre groupe lors de la DM1 2019 et du DOB 2020 relatif aux aides financières en direction des communes et intercommunalités, des commerçants et des agriculteurs. Lors de la DM 2019, nous avons précisé notre volonté de soutenir l'aide financière aux communes au titre des aménagements urbains, de l'artisanat et du commerce. Nous avons déclaré être tout à fait en phase avec cette démarche visant à maintenir la vie au sein de ces collectivités et nous avons ajouté que nous souhaiterions que soit créée une autre rubrique d'aide aux communes et intercommunalités, celle concernant les mobilités. Nous avons également suggéré la création d'aides financières du Conseil départemental visant à la diversification des moyens de transport non polluants entre communes et intercommunalités, ce qui permettrait de baisser l'empreinte carbone liée aux déplacements professionnels ou personnels. Votre réponse avait été : « Cela permettra à des communes de bénéficier de ces fonds qui, pour cette année, ne sont pas utilisés en totalité. » Voyons aujourd'hui ce qu'il en est.

Concernant l'artisanat et le commerce, il est proposé de voter une autorisation de programme supplémentaire de 55 000 euros pour permettre l'examen total de sept dossiers contre trois initialement

envisagés, portant ainsi l'autorisation de programmation à 160 000 euros. Ces chiffres ont aujourd'hui explosé.

Quelques remarques à présent sur le bilan de mandat qui aurait pu être mis en annexe du budget supplémentaire, car cela aurait facilité la lecture du document ; le bilan est imbriqué dans les rapports des commissions.

Ce bilan traduit une grande autosatisfaction de la majorité ; c'est compréhensible. Notre groupe vous appelle à la prudence car si des choses sont bien faites, d'autres, selon nous, ne le sont pas. Il s'agit du bilan d'une politique de gestion. Le Conseil départemental de la Sarthe est insuffisamment acteur de transformations, d'innovations et de progrès social. C'est une politique de continuité au coup par coup, sans anticipation, qui ne répond pas aux mutations rapides de notre société, aux besoins de nos concitoyens, aux transitions écologiques, énergétiques et sociales.

Vous avez présenté ce budget selon deux axes : l'un sous la forme d'un plan de relance en réponse aux effets dévastateurs de la Covid-19 sur la vie des Sarthois ; l'autre sous la forme d'un budget supplémentaire traditionnel intégrant des mesures de réajustements financiers liés aux évolutions des recettes et des dépenses.

Oui, le plan de relance est nécessaire. Nos concitoyens ont besoin de cette aide financière pour affronter la crise sociale et économique sans précédent. Non, ce budget supplémentaire n'est pas à la hauteur de ce que les Sarthois peuvent attendre des élus départementaux pour les aider à franchir le mieux possible cette même crise sociale et économique.

L'ampleur des difficultés que les entreprises, les commerces et les associations à caractère social, culturel et sportif commencent à rencontrer sera catastrophique. L'ensemble du tissu social de notre Département sera touché. La liste des licenciements, des liquidations pour faillite, des demandeurs d'aide s'allonge. La crise sanitaire a été brutale et, hélas ! Mortelle pour de nombreuses personnes. Et elle n'est pas finie ! La crise sociale et économique sera dramatique aussi pour nos concitoyens et risque d'être longue et durable. C'est pourquoi ce budget supplémentaire d'importance est primordial en cette période trouble et incertaine.

Votre majorité est, dans ses propositions de budget supplémentaire, d'un conservatisme sans prise sur la fatalité sociale.

Les Sarthois attendent plus des élus et surtout des innovations et des progrès. Pour toutes ces raisons nous ne voterons pas ce budget supplémentaire et nous nous abstiendrons pour le compte de gestion.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Monsieur Grelier, vous avez débuté votre intervention en décrivant une vision apocalyptique du monde et terminé par une vision optimiste. J'aimerais garder la fin de votre intervention et ne pas céder au catastrophisme. Nous siégeons dans un lieu religieux. L'apocalypse était une théorie des premiers chrétiens qui voyaient la fin du monde arriver suite à une catastrophe imminente conduisant à la destruction de l'humanité. Je ne crois pas que nous en soyons là.

Nous connaissons d'autres événements semblables. La pandémie est, certes, un événement grave mais nous sommes capables de surmonter ce genre de bouleversement sans ajouter de l'inquiétude et du pessimisme qui ne conduiront qu'à amplifier le mal et à encourager les comportements de repli et de tétanie qui sont graves. Hier, je suis allé au cinéma voir un film au centre-ville du Mans. J'étais seul dans la salle avec ma femme et mon fils. Je crois qu'il faut inciter les gens à aller au restaurant, à faire des courses, à mener une vie et une activité normales et ne pas inquiéter les citoyens au-delà du raisonnable. Tenons un discours optimiste. Churchill n'a pas parlé d'apocalypse pendant la Seconde Guerre mondiale, il a continué à agir et à trouver des solutions, ce que nous pouvons faire si nous nous y mettons ensemble.

Une crise est toujours l'occasion pour les plus débrouillards, les plus réactifs de rebondir et d'aller plus loin.

Dans notre Département, il est nécessaire de réfléchir à ce que sera un monde différent, notamment en finançant massivement la transition énergétique, les nouveaux modes de déplacement, en incitant les entreprises à se diversifier, pas simplement en produisant des masques ou des solutions hydroalcooliques

mais en s'associant à des projets en lien avec les nouvelles sources d'énergie, par exemple, en développant l'hydrogène propre, un réseau de voitures électriques, en lien également à une économie articulée entre des systèmes davantage numérisés. Il nous faut également relocaliser pour augmenter notre souveraineté dans les secteurs de l'industrie, de l'automobile, du médicament, aujourd'hui stratégiques, dans la mesure où nous avons compris que des approvisionnements dans des pays lointains peuvent avoir des conséquences graves en période de crise.

Je propose un budget de relance du Département en incitant financièrement toutes les communes, intercommunalités, y compris la métropole car je ne comprends pas l'inégalité et l'injustice de traitement qui excluent la Communauté urbaine du Mans des subventions départementales et du plan de relance pour la période 2020. Pourquoi les villes de Trangé, Rouillon, Yvré-l'Évêque ou Coulaines sont-elles exclues de ce dispositif ? Leurs habitants payent des impôts dans le Département au même titre que les autres contribuables. Pourquoi les communes de Le Mans Métropole ne pourraient-elles pas bénéficier – page 210 du document – du plan de relance de 12 millions d'euros ?

Il faut aujourd'hui isoler les bâtiments, développer les pistes cyclables. Les gens ont pris de nouvelles habitudes pendant la période de la Covid-19. C'est aujourd'hui que le Département doit faire sa révolution culturelle pour accéder à un nouveau mode de développement et une nouvelle façon de vivre. Je souhaiterais donc un budget équitable, un véritable budget de relance, et que l'on tienne des discours optimistes plutôt qu'apocalyptiques.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

J'interviendrai également dans le cadre du débat général sur le compte administratif, le budget supplémentaire et le plan de relance.

Décidément, les sessions se suivent et ne se ressemblent pas ! Les sessions du débat d'orientation budgétaire et du budget primitif sont loin derrière nous. Lorsque nous avons débattu, animés d'une forme d'optimisme, du budget de l'année 2020, nous ne pensions pas vivre la situation exceptionnelle à laquelle nous avons été confrontés.

Force est de constater que les jours qui viennent ne seront pas forcément des jours heureux, dans la mesure où nous pressentons que les difficultés sont devant nous, notamment économiques et sociales, qui s'accroîtront probablement. Nos concitoyens manifesteront sans nul doute une attente très forte vis-à-vis des pouvoirs publics et des institutions telles que la nôtre. Le Conseil départemental a un rôle à y jouer.

L'expérience du confinement face à la pandémie a montré que les Départements, les communes, les communautés de communes avaient un rôle majeur de proximité à jouer : proximité de l'action, proximité des femmes et des hommes qui y vivent. À cet égard, il convient de saluer l'engagement des services. Nous avons constaté que nous étions des échelons adaptés pour mener des politiques de réactivité et de proximité face à un État qui reste encore tentaculaire et parfois lourd à mettre en action. La crise que nous venons de vivre l'a très bien montré.

Oui, le Département peut être un moyen d'action efficace. Que ce soit sur les bancs de la majorité comme de la minorité, la volonté ne manque pas, j'en suis persuadé, mais nous devons nous poser la question des moyens afin d'agir sereinement au service des Sarthoises et des Sarthois. Si la santé financière de notre collectivité est plutôt saine, en tout cas meilleure qu'il y a quelques années, force est de constater que nos marges de manoeuvre restent malgré tout limitées. Elles le sont d'abord parce que nous ne maîtrisons pas nos recettes, en raison des différentes réformes fiscales qui se sont succédé depuis une vingtaine d'années, elles le sont parce que nous ne maîtrisons pas une partie de nos dépenses, notamment dans le domaine social.

Le Gouvernement envisage un nouvel acte de la décentralisation. Méfions-nous que l'acte III ne vire pas à la tragédie. Des élus réclament plus de compétences pour être probablement plus efficaces, mais je me méfie des lendemains qui pourraient déchanter. Nous avons déjà vécu une série de transferts de compétences. Nous avons vu, année après année, que c'était un marché de dupes. Cela le restera d'autant que nous sommes et que nous restons liés à l'État par le pacte financier dont nous ignorons ce qu'il

adviendra. Peut-être l'État aura-t-il la volonté de rendre ce pacte financier efficace en maintenant les moyens des collectivités locales ou peut-être, au contraire, les réduira-t-il. Sur cette question, nous restons dans le flou.

Il ne faut pas souhaiter un nouveau big-bang territorial des compétences ; en revanche, je pense qu'il faut réclamer plus de clarté, plus de cohérence. Poser ce débat sereinement revient à l'ADF, car c'est ce dont nous aurons besoin dans les mois et les années qui viennent pour savoir où nous allons, pour savoir quoi faire, avec qui et avec quels moyens. Cela fait des années que je pose ces questions régulièrement. Année après année, nous perdons la capacité à nous projeter dans l'avenir.

Je reviens aux propos échangés ce matin, en premier lieu sur ceux de M. Grelier suite à l'intervention de M. Petit-Lassay. Je voudrais à cette occasion rappeler le rôle d'une opposition dans une assemblée démocratique comme la nôtre. Je pense que nous ne sommes pas là pour assurer le service après-vente de la politique départementale. Tel n'est pas notre rôle, même si nous sommes régulièrement amenés à saluer des actions que nous considérons aller dans le bon sens.

La minorité est dans son rôle lorsqu'elle émet des propositions, lorsqu'elles soulèvent des manques ou marquent des insuffisances. À cet égard, je souscris totalement aux propos du président du Groupe des élus de gauche et républicains.

Je terminerai en abordant un point qui a été soulevé par M. Rouillon, à savoir le soutien aux acteurs des territoires dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 traité par le rapport n° 14.

Contrairement à ce que vous avez dit, Monsieur le Président, ce rapport revient encore une fois au traitement inégalitaire et inéquitable des citoyens du Département. Dans les tableaux des pages 231 à 238, nous voyons que toutes les communes seront soutenues par le Conseil départemental, mais pas toutes à la même hauteur. Si j'ai bien compris, chaque collectivité pourrait bénéficier d'un fonds équivalent à 18 euros par habitant – toutes les communes, excepté celle que je représente au sein de cette assemblée et dont je suis l'élu, la ville du Mans. Le plafonnement de la subvention se monte à 500 000 euros. Nous sommes très loin des 18 euros par habitant dont pourront bénéficier les autres Sarthoises et Sarthois. Je constate que les Mancelles et les Manceaux ne sont décidément jamais considérés comme les autres par cette assemblée.

De même, à la page 239, le tableau affiche le soutien aux établissements publics de coopération intercommunale. La liste de 16 EPCI est fournie. J'ai eu beau la parcourir, je n'y ai pas trouvé Le Mans Métropole. On constate que les territoires ne sont pas tous traités de la même façon. C'est l'un des éléments qui fait que nous ne pouvons pas – en tout cas, en ce qui me concerne – soutenir ce plan de relance aujourd'hui.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

La situation que nous venons de vivre suscite chez moi deux mots. Le premier est « humilité ». Nous avons subi une situation inédite, nous avons fait ce que nous avons pu à la place qui était la nôtre. Aussi bien les acteurs locaux que les élus ont essayé de répondre aux besoins de nos populations. Nous avons fait ce que nous avons pu avec les moyens dont nous disposions à l'échelon municipal, communautaire et départemental. De ce point de vue, je me garderai de donner quelque leçon que ce soit à qui que ce soit, y compris au niveau national. La difficulté de gestion de la situation était réelle. Cela dit, nous pouvons peut-être en tirer une conclusion : le lien de proximité a sans doute mieux fonctionné dans cette gestion de crise.

Je retiens par ailleurs le terme d'ambition, car il nous faut maintenant afficher une ambition. Humilité et ambition peuvent sembler difficiles à marier. Et pourtant, l'ambition est bien la réponse que nous devons apporter. Nous sommes tous convaincus que notre territoire présente bien des atouts. La crise peut se reproduire, c'est une possibilité, nous avons des arguments à avancer, auxquels vous avez fait allusion, Monsieur le Président. Dans ce cadre, la réponse que nous apportons aujourd'hui est un premier pas, mais j'attendais qu'il soit plus ambitieux et plus audacieux.

Le président de la commission des finances nous incite à la prudence. J'ai l'habitude d'être prudent. Il me semble pourtant qu'une prise de risque plus large s'impose afin d'éviter des résultats en demi-teinte. M.

Boussard l'a dit : demain, des emplois seront menacés, des familles fragilisées. Notre réponse doit être à la hauteur des enjeux avec deux objectifs majeurs : l'emploi et l'attractivité du Département.

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

Point d'étape du mandat

Donner les meilleures conditions de réussite aux collégiens (Rapport n° 12)

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je voudrais répondre d'un mot à M. Vallienne sur les collèges du canton Le Mans 6.

Ne vous inquiétez pas, Mme Cozic-Guillaume et moi-même sommes très reconnaissants des travaux engagés dans ces collèges. Ainsi que vous l'avez rappelé, deux collèges ont été reconstruits, un troisième connaîtra un plan de restructuration très important. Il ne s'agit pas, pour autant, d'une faveur accordée aux Conseillers départementaux. Du tout ! C'est le juste retour des choses s'agissant de collèges qui connaissaient une situation particulièrement dégradée. Le Département n'a pas fait le choix de reconstruire ces deux collèges pour nous faire plaisir, mais parce que c'était plus que nécessaire au vu de l'état de dégradation, de vétusté et de dangerosité de ces établissements dit « Pailleron améliorés », mais qui n'en restaient pas moins des structures Pailleron.

Ne vous inquiétez donc pas. En tout cas, dans notre bilan de mandat, ces travaux seront mis en évidence. J'ajoute que si nos collèges ont fait l'objet de nombreux travaux, nous sommes les deux seuls Conseillers départementaux à avoir assisté à la fermeture, sur leur canton, de l'un de leur collège.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

J'interviendrai dans le même sens. Nous sommes très heureux de la reconstruction du collège Jean Cocteau à Coulaines. Nous en avons tiré une première récompense : en effet, à la rentrée de septembre, le collège comptera cinquante élèves supplémentaires, soit l'équivalent de deux classes. Les collèges deviennent attractifs lorsque les locaux sont modernes. Pour preuve, les collèges implantés dans des quartiers de mixité sociale redeviennent attractifs. Cela dit, il ne s'agit pas d'un cadeau fait spécialement au Conseiller départemental, maire de Coulaines. C'est le résultat de mobilisations depuis quinze ans. Je vous ai alerté tout ce temps ! Ce collège Pailleron amélioré était devenu dangereux et il était urgent de le rénover. La réalisation s'est opérée dans de très bonnes conditions, ce dont nous ne pouvons que nous satisfaire, mais il ne s'agit nullement d'une politique de favoritisme envers un Conseiller départemental ou un autre. Telle n'est nullement la réalité des choses.

Au-delà de cette rénovation en PPP, des travaux classiques doivent intervenir. Peut-être faut-il profiter des opportunités de financement régionales, nationales et européennes et passer la vitesse supérieure pour entreprendre l'isolation énergétique des bâtiments. Je pense en particulier au collège Joseph Weismann. Le plan de relance européen s'élève à 740 milliards d'euros ; le Comité européen des régions reversera 38 milliards à la France pour que les collectivités locales, quelle que soit leur taille – je plaide pour que tous les Départements puissent en bénéficier – aient la possibilité d'être cofinancées. Il conviendra sans doute d'accélérer les programmes de rénovation en se dotant d'instruments et d'assistance – dans l'hypothèse où les services départementaux ne seraient pas en mesure de faire face – pour que, dans les deux ou trois années à venir, nous profitions des milliards qui tomberont du ciel. C'est aussi la chance de l'Europe ! Nous pourrions engager ces rénovations qui sont indispensables, notamment au collège Joseph Weismann.

Commission Infrastructures routières

Point d'étape du mandat

Investir dans le réseau routier départemental pour faciliter les déplacements (Rapport n° 13)

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je voulais dire l'importance de ce dispositif pour que le Département puisse donner des suites favorables aux communes qui, avant le passage aux 80 km/h, avaient demandé à réduire la vitesse sur certains tronçons. Les demandes avaient été suspendues ; elles portaient notamment sur des routes plus étroites, où les habitations se sont développées et les débouchés aussi.

Il convient d'être attentifs au fait que le coût des panneaux à la charge des communes ne soit pas un obstacle à l'instauration de ce dispositif de sécurité routière. À cette condition, je serai favorable au retour à 90 km/h.

Christophe COUNIL (*Conseiller départemental du canton Le Mans 6*)

Je ne pense pas que l'on puisse dire que nous sommes tous favorables au retour aux 90 km/h. Personnellement, j'ai déjà eu l'occasion de dire dans cette assemblée que j'y étais défavorable. Je vais probablement être taxé d'élu urbain au détriment du monde rural mais je l'assumerai totalement car, selon moi, la sécurité routière doit primer. J'y suis d'autant plus opposé que l'avis défavorable livré la semaine dernière par la commission départementale vient renforcer mon point de vue. Il faut nous préparer. Lorsque des accidents mortels se produiront sur ces routes parce que nous aurons pris la responsabilité de les faire passer à 90 km/h, c'est vers le Département que les parents ou les amis des victimes se retourneront. Je pense que le Gouvernement ne rend pas service aux territoires en leur laissant la liberté de fixer la vitesse. D'une certaine façon, cela se traduira par un transfert d'impopularité. Si nous ne repassons pas à 90 km/h, la situation sera difficile à gérer sur le territoire et elle le sera davantage demain en cas d'accident si nous relevons la vitesse à 90 km/h. Je reste donc hostile à cette disposition. Je tenais à le dire pour qu'on ne laisse pas penser que l'ensemble des élus de cette assemblée y est favorable.

Eric MARCHAND (*Conseiller départemental du canton Le Mans 2*)

Dans le passage de 80 à 90 km/h, ce ne sont pas les 10 km/h qui posent problème. Je suis d'accord avec vos propos sur la lisibilité : il est plus lisible de fixer une limitation à 70 km/h et à 90 km/h. Davantage que relever la vitesse de 10 km/h, la vraie problématique réside dans le respect des vitesses, dans le fait de ne pas utiliser le téléphone, de ne pas boire ou de ne pas s'injecter des produits illicites. À partir du moment où chaque route est étudiée, portion par portion, pour déterminer à quelle vitesse il convient de rouler, la problématique est bien davantage liée à d'autres facteurs.

Je suis l'élu de la minorité qui n'a pas assisté à la réunion de la Commission, j'ai eu un empêchement de dernière minute. Jusqu'à mercredi soir, il était prévu que je sois présent.

Christophe ROUILLON (*Conseiller départemental du canton le Mans 4*)

Une aspiration à la sécurité se fait jour, notamment en fonction du contexte local. Je remercie le Président d'avoir accepté d'abaisser la vitesse à 50 km/h sur les virages à l'entrée de la route de Ballon, avant d'accéder à la prison des Croisettes. L'endroit, en effet, est dangereux. Nous avons procédé par étapes : dans un premier temps, nous avons réduit la vitesse à 70 km/h et nous allons passer à 50 km/h. Cela répondra à l'attente des usagers et sera bénéfique pour la sécurité car trois accidents graves se sont déjà produits.

Ces coups d'accordéon et ces changements permanents des décisions publiques m'inquiètent un peu : un coup, on abaisse la vitesse sans concertation, un autre, on la relève, sans avis conforme de l'État. Cela ne donne pas une image très positive des décideurs publics. Au surplus, on se retrouvera avec un patchwork de réglementations, on ne saura plus où l'on en est et les conducteurs un peu distraits dont je fais partie,

même si on aime bien rouler lentement, finiront par se faire piéger parce qu'il faut rouler à 80 km/h, puis à 90 km/h ou encore à 50 km/h. Il aurait été préférable de conserver une continuité même si cela change un peu les habitudes.

Quant aux 40 millions d'euros, ce sont des calculs purement théoriques. Évidemment, si l'on ajoute toutes les heures perdues au tarif du Smic ou plus, on atteint des montants aberrants. Mais que vaut une vie humaine ? Est-il préférable d'arriver plus vite ou vivant ? C'est aussi vrai dans le monde rural qu'urbain. Nous avons pris des décisions difficiles dans le monde urbain. Lorsque je suis devenu maire, on roulait à 50 km/h dans la ville ; aujourd'hui, la vitesse a été abaissée à 30 km/h. Les conducteurs râlent un peu parce qu'ils mettent plus de temps, et puis ils finissent par s'habituer. Cela modifie les habitudes et permet le développement d'autres modes de déplacement car plus le trajet en voiture est rapide, plus on hésite à utiliser un vélo, une trottinette électrique ou d'autres moyens de transport. Cela rend plus difficile la transition vers un autre mode de déplacement. Fabien Lorne s'était moqué de moi il y a quelques années parce que j'avais dit que l'on pouvait se rendre à vélo de Neuville, où j'étais Conseiller départemental, au Mans. Il m'avait fait remarquer que j'avais des chances d'arriver en retard au travail. Peut-être, mais, aujourd'hui, les gens me disent qu'entre Neuville et la cathédrale, le temps de parcours est le même qu'entre le pôle santé sud et le centre-ville du Mans.

Il faut que nous réfléchissions aux alternatives de déplacement, telles que le vélo. La métropole a réalisé un schéma directeur en fixant de grands axes et des corridors. Je souhaite que nous travaillions également en liaison avec le Département. Dans le cadre du Pays du Mans, dans un bassin de vie, il nous faut réfléchir à des pistes cyclables sécurisées, prendre des décisions audacieuses de diminution de la vitesse, de réaménagement du partage de la voirie entre la voiture et le vélo et couvrir les bas-côtés de pistes cyclables.

Le confinement nous a habitués à plus de silence et à entendre les oiseaux. La vitesse c'est davantage de bruit, plus d'émissions de particules fines par l'abrasion des pneus, du système de freinage, etc. Nous devons également devenir autonomes par rapport aux pays producteurs de pétrole. Ne se pose pas uniquement la question de la vitesse, du plaisir à aller vite ou de gagner dix minutes, il convient de prendre en compte un contexte global. Je ne veux pas être plus écologiste que les écologistes sans quoi Mme Debost, absente, m'en voudrait. Quand on est trop écolo, on n'est pas bien vu non plus ! Mais j'aimerais envoyer un discours différent et commencer par réfléchir à des alternatives. Bref, il faut que nous réfléchissions à des actions plus volontaristes. Le passage à 80 km/h a sans doute été une occasion manquée.

Laurent HUBERT (*Conseiller départemental du canton de La Flèche*)

Je voudrais prendre ma casquette d' élu rural. Pour nous, la voiture reste un outil essentiel. Le message qui avait été envoyé de façon jacobine sur le passage aux 80 km/h a été mal vécu dans nos campagnes, non pour une raison de sécurité routière, mais parce que notre quotidien était impacté. Le passage à 90 km/h sur certaines voies est un juste retour des choses.

Les routes dangereuses resteront à 80 km/h et, finalement, nous parviendrons à un certain équilibre. Cela dit, le monde rural a besoin d'autres modes de déplacement et le vélo ne doit pas rester un usage exclusivement urbain. Cela se fait au niveau des voies vertes. Je l'appelle de mes vœux sur les tronçons La Flèche/La Suze pour les mois à venir. Il convient toutefois de s'interroger, là où nous pouvons introduire des déplacements à vélo. Des points du réseau départemental sont à étudier.

J'ai lu attentivement les rapports. La liste des principales opérations de tapis d'enrobés fait l'objet d'un méli-mélo dans les communes et les cantons. Nous avons été heureux de voir que notre canton avait absorbé Bouloire !

Commission Solidarité : Autonomie – Démographie médicale

Point d'étape du mandat solidarité

Plan de relance (Rapport n° 6)

Claude PETIT-LASSAY (*Conseiller départemental du canton Le Mans 1 et Président du groupe des élus de gauche et républicains*)

Je souhaiterais alerter les élus de cette assemblée sur deux points qu'il me semble important d'évoquer. Au travers du bilan présenté par Mme Leroux, des sujets nous interpellent. Il s'agit de la baisse du nombre d'assistants maternels et des capacités d'accueil, qui sont une réelle difficulté. Il s'agit également de l'augmentation des AEMO et des allocations mensuelles, du nombre d'informations « enfance en danger », soit plus de 78 % en cinq ans, du nombre des signalements de majeurs vulnérables, du nombre des interventions des services sociaux en gendarmerie, du nombre d'enfants confiés à l'ASE et de la baisse du nombre des assistants familiaux, qui se traduit par une baisse de cent places en cinq ans. La responsabilité n'en incombe pas forcément au Conseil départemental, je vous rassure, mais nous devons être vigilants et attentifs.

Ces éléments traduisent, selon moi, un malaise et une évolution des dysfonctionnements au sein des familles. Quelque chose se joue à proximité de nous, auquel nous devons tenter d'apporter des réponses. Certes, nous le faisons déjà, mais ces faits, que je qualifierai de dangereux, marquent l'évolution de notre société. En outre, nous savons que ce sont souvent les femmes et les enfants qui sont plus les touchés par ces dysfonctionnements et ces malaises.

Une information a fait la une des journaux récemment. Il s'agit de l'hôtel du Sporting, où certains de nos jeunes sont hébergés. Le Département n'est pas responsable de la qualité d'accueil qui est discutable, de même que les élus départementaux ne sont pas responsables de l'hygiène qui n'est pas très bonne – on a relevé la présence de punaises de lit. Il n'en reste pas moins que notre collectivité doit porter un regard sur ces lieux qui accueillent des publics dont nous avons la charge. C'est important. Nous disposons de solutions de recours, certes, mais elles n'ont pas pu toujours être mises en place en temps voulu en raison du confinement.

Je sais qu'il est très difficile de trouver des solutions de secours pour pallier les difficultés qui s'attachent à ces hébergements qui ne sont pas de qualité. Il est de notre responsabilité d'y veiller et de faire attention à ces jeunes qui sont hébergés dans ces hôtels.

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Je reviens sur un sentiment que nous avons partagé en réunion de commission. En général, à la sortie d'une crise, on constate qu'elle a contribué soit à renforcer les relations sociales, soit à les distendre. Nous nous sommes réjouis que, dans un certain nombre de structures d'accueil et de familles, le confinement ait contribué à apaiser et à approfondir les relations, notamment avec les enfants pris en charge. Tel est le constat qui a été dressé autour du foyer de l'enfance.

Nous avons également relevé que des agents ont nourri un sentiment de délaissement soit en raison de l'autorisation spéciale d'absence, les référents habituels n'étant plus joignables. Certaines situations, déjà complexes, sont encore compliquées par le confinement. Soit encore parce que les agents étaient en attente, ils manquaient, selon eux, d'informations et d'accompagnement dans l'adaptation locale des protocoles sanitaires dans la Sarthe.

Nous souhaiterions que l'expérience départementale puisse nourrir des idées pour la suite afin d'adapter nos services, surtout si ce type de situation devait se reproduire.

Nous vous remercions du dialogue qui a été lancé, en particulier avec les EHPAD suite aux discussions que nous avons eues sur les difficultés financières rencontrées, notamment après le confinement.

Isabelle COZIC-GUILLAUME (*Conseillère départementale du canton Le Mans 6*)

La Mutuelle départementale qui devait entrer en vigueur au 1er mars a été repoussée au 1er avril, ce que je comprends bien compte tenu de la situation sanitaire. Une nouvelle date est-elle prévue ?

Commission Insertion et Logement

Point d'étape du mandat insertion et logement

Plan de RELANCE (Rapport n° 8)

Lydia HAMONOU-BOIROUX (*Conseillère départementale du canton Le Mans 4*)

Nous ne pouvons que nous satisfaire de l'accompagnement des structures car cette disposition sera bénéfique aussi bien aux salariés qu'aux bénéficiaires. Cependant, nous souhaiterions que l'accompagnement des bénéficiaires soit renforcé. En effet, les difficultés risquent de se multiplier suite à la crise du Covid. Elles auront des effets dévastateurs – nous l'avons souligné tout au long de la séance. Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'avec la nouvelle disposition de l'assurance chômage qui entrera en vigueur – qui est déjà entrée en vigueur pour certains –, de plus en plus de demandeurs d'emploi seront basculés dans le RSA plus rapidement que cela n'a été le cas jusqu'à maintenant, puisque les droits au chômage seront diminués, voire ne seront pas rouverts pour certains.

J'aimerais que nous portions un regard attentif sur les bénéficiaires du RSA car nous savons que plus vite un demandeur d'emploi est accompagné, plus rapidement il retourne à l'emploi. C'est bénéfique pour lui et pour notre économie.

Renforcer nos dispositifs d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA (Rapport n° 9)

Yves CALIPPE (*Conseiller départemental du canton le Mans 5*)

Un budget supplémentaire est présenté, mais nous savons que le nombre des demandeurs de RSA et des demandeurs d'emploi augmentera. Où en sommes-nous avec l'ensemble des associations qui oeuvrent dans le domaine du RSA ? Cela signifie les chantiers d'insertion, mais pas seulement. Où en sont nos relations avec les CCAS du Département ? La Commissaire régionale en charge de la lutte contre la pauvreté est-elle insérée dans la boucle ? Il semblerait que des financements pourraient être débloqués, notamment au titre de l'aide alimentaire.

Suite à cette période extrêmement difficile, contrairement à ce que certains pensent, nous pourrions connaître un rebond de la pandémie. Il nous faut prendre un peu d'avance sur les éventuels coûts supplémentaires qui risquent de se présenter à nous. L'emploi se dégrade, les demandes d'aide sociale progresseront. Nous le constatons déjà, les gens frappent à la porte des CCAS et des associations. Comment pouvons-nous lier tout cela ? Quelle est l'implication de l'État, quelle aide apporte-t-il aux collectivités en général, au Département en particulier ? Des annonces régulières de financement sont faites, des enveloppes apparaissent, mais sont-elles inscrites et à quel moment viendront-elles aider les collectivités qui, pendant toute cette crise, ont été sur le terrain et ont répondu du mieux qu'elles le pouvaient aux demandes ?

Le relais associatif souffre et continuera de souffrir. Il apporte des réponses, est très engagé, mais il finira par ne plus pouvoir répondre aux besoins des populations les plus en difficulté. Comment se projeter dans un avenir qui s'appelle demain matin ? Aujourd'hui, nous prenons des mesures justes et nécessaires, mais je crains que l'enveloppe se révèle insuffisante compte tenu de la situation réelle où se trouveront les Sarthoises et les Sarthois dès le mois de septembre 2020.

Nous travaillons tous un peu dans notre coin et je trouve que les rencontres restent insuffisantes pour déterminer ensemble comment apporter des réponses collectives aux situations actuelles et à venir.

Que faisons-nous pour les personnes isolées, susceptibles de devenir allocataires du RSA – mais pas seulement ? Que mettons-nous en place pour les rencontrer ? Quelles actions lancer ? Sur le plan social, ce sera la catastrophe. Aussi, je me demande s'il ne conviendrait pas de réunir l'ensemble des intervenants du secteur social de notre territoire. Nous apportons chacun notre pierre, mais peut-être pourrions-nous

regrouper certaines interventions. La situation nécessite que nous intervenions collectivement, sans quoi nous n'y arriverons pas. Nous ne toucherons pas l'ensemble des enveloppes promises. Cela fait longtemps que j'ai fini de croire au Père Noël. Et le remaniement qui se prépare ne résoudra pas les situations auxquelles nous sommes confrontés.

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

Point d'étape du mandat

Soutenir les acteurs des territoires dans le cadre de la crise sanitaire du Covid 19 (Rapport n° 14)

Mélina ELSHOUD (*Conseillère départementale du canton Le Mans 2*)

Avez-vous fléchi le million réservé à l'aide aux travailleurs non-salariés ? Monsieur le Président, vous avez indiqué que le Préfet souhaite que nous retirions une aide. Était-ce cette aide que vous évoquiez ?

Le groupe des Élus de gauche s'abstiendra, en raison notamment des conventions « Relance territoires ». Les modalités de calcul organisent l'équité avec un taux de base et un taux majoré qui ne permettent ni au Mans ou à Le Mans Métropole d'entrer dans une case. Ils n'entrent dans aucune des cases. Pour cette raison, notre groupe s'abstient.

Nous pourrions nous opposer à tous les rapports dès lors que nous aurions une divergence sur un seul aspect. Peut-être gagnerions-nous en lisibilité. Mais notre position d'abstention, que vous décrivez souvent chez nous, marque avant tout le souhait de la nuance, un soutien à certaines mesures que vous proposez, mais aussi une contestation soit de la méthode, soit d'autres dispositions. Nous trouvons l'équilibre, qui est précaire, dans l'abstention. C'est ainsi qu'on peut la comprendre.